

Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain, situé dans le Square Ozanam, à Paris 6e pour un usage de jardin partagé - Convention avec l'association « Jardin partagé du square Ozanam » (062022031)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'animation, de gestion écologique avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, à l'image des règles qui régissent l'entretien des espaces verts parisiens et d'ouverture au public avec un accueil par l'association au minimum de deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans des espaces verts municipaux.

Au 1er Aout 2022, la Ville de Paris totalisait 151 jardins partagés ouverts au public. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 108 d'entre eux). 43 jardins partagés sont aménagés sur des terrains extramunicipaux (dont 28 chez des bailleurs sociaux).

Dans le cadre du programme Main Verte et dans le respect de la charte Main Verte, l'Association « Jardin partagé du square Ozanam » a sollicité la mise à sa disposition d'une parcelle de terrain de 85 m² située dans le square Ozanam dans le 6e arrondissement, afin d'y réaliser un jardin partagé.

Le projet de l'association du « jardin partagé Ozanam » vise la création de lien entre les différents habitants du quartier en incluant tous les publics, notamment les plus sensibles et démunis afin de leur permettre une reconnexion à la nature. Le partage de savoir et l'éducation aux différentes problématiques environnementales actuelles sont également parmi les axes prioritaires de ce projet.

L'Association s'engage à assurer les deux permanences hebdomadaires prévues par la Charte Main Verte dont une le week-end.

La nouvelle convention d'occupation, qui prendra effet à compter de la date de sa signature, sera conclue pour une durée d'un an reconductible tacitement, jusqu'à 6 ans maximum. Au terme de ces six années, la convention devra être expressément reconduite.

La valeur locative du terrain, estimée à 3 400 € par an, constituant une subvention en nature, sera valorisée dans les documents de l'association.

La signature d'une convention d'occupation pour la gestion d'un jardin collectif relevant du Conseil d'arrondissement pour les jardins inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, il vous revient d'approuver ce projet.

Je vous propose ainsi de m'autoriser à signer avec l'Association « Jardin partagé du square Ozanam » la convention jointe au présent projet de délibération, l'autorisant à occuper une parcelle du domaine public de 85 m², dans le square Ozanam dans le 6^{ème} arrondissement.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer.

Le Maire du 6^e arrondissement